



RSM InterFinance & Governance GOVERNANCE NEWSLETTER N° 2

Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Les sociétés cotées sont tenues de fournir dans leurs rapports de gestion la description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. A cette fin, la Commission Corporate Governance a établi un document pratique d'aide à la rédaction de cette description.

Les principaux points relevés sont les suivants :

Remarques générales

- La description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est distincte de la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée
- L'information donnée doit correspondre au besoin en information du lecteur des comptes annuels
- Il est recommandé de ne pas reprendre les dispositions légales dans la description des différents organes de la société. Ces points doivent figurer dans la charte de gouvernance d'entreprise
- Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques doivent être présentés de manière systématique et équilibrée
- Il est préconisé de faire une distinction entre ce qui concerne le contrôle interne au sens large et ce qui concerne le contrôle interne mis en place en vue de l'établissement d'états financiers de qualité.

Lignes directrices : les points repris ci-dessous peuvent aider les entreprises à décrire les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Introduction de la description des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Il est utile de reprendre **les informations** suivantes dans l'introduction de la partie du rapport relative à la description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques:

- une référence aux exigences relatives au contrôle interne et à la gestion des risques dans le Code des sociétés (article 96 §2, 1° et 2 C.Soc) et le Code de Corporate Governance 2009 (point 1.3,7°);
- la définition du contrôle interne telle qu'utilisée par la société ;
- les objectifs établis par les entreprises en matière de contrôle interne ;
- les limites du contrôle interne (*reasonable assurance*) ;

- 
- les personnes au sein de l'organisation qui ont un rôle particulier en matière de contrôle interne ainsi que la nature et le volume des moyens consacrés à celui-ci (il ne s'agit pas d'une simple description des compétences légales, mais d'une description de la manière dont celles-ci sont remplies concrètement au sein de la société) ;
 - le cadre référentiel utilisé par l'entreprise, en se concentrant de préférence sur la structure du cadre référentiel utilisé.

Description des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Il est utile d'inclure sous ce titre une présentation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques existant selon les **cinq composantes** suivantes :

- l'environnement de contrôle ;
- l'appréciation des risques ;
- les activités de contrôle ;
- l'information et la communication ;
- la surveillance (monitoring).

Pour la description de ces cinq composantes, la société peut se baser sur différents **cadres référentiels internationaux**, tels que COSO, ERM Bâle II et autres.

Chacune des cinq composantes doit être traitée en veillant à ce que les composantes « activités de contrôle », « information et communication » et « surveillance » soient également abordées. Lors de la description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, il faut veiller à donner une **importance suffisante à chacune des composantes**.

Il est également important **d'associer chaque composante aux activités propres de la société**. Par exemple, pour la description des risques, la société peut faire la distinction entre les risques généraux, les risques liés au secteur et les risques spécifiques liés à ses propres activités. Les risques peuvent également être structurés selon quatre catégories : les risques stratégiques, les risques opérationnels, les risques en matière réglementaire (*compliance*) et les risques financiers.

La description des risques doit systématiquement être complétée par la manière dont ces risques sont traités (*control activities*).

Si elle le souhaite, la société peut choisir d'introduire une **matrice des risques** en y ajoutant éventuellement une gradation en impact et en probabilité. En cas d'existence d'une telle matrice, elle doit inclure, les risques importants qui sont commentés autre part dans le rapport annuel. L'utilisation de représentation graphique peut contribuer utilement à une meilleure lisibilité

La description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques peut également contenir certaines informations sur le niveau de formalisme du contrôle interne, l'utilisation d'un logiciel, etc.

Conclusion de la description

La disposition 1.3. du Code 2009 de Gouvernance prévoit que le conseil d'administration examine la mise en œuvre du cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques en tenant compte de l'examen réalisé par le comité d'audit. Le conseil d'administration peut, s'il l'estime pertinent et approprié, communiquer :

- 
- sur le fonctionnement et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
 - les domaines d'attention prioritaires et les initiatives d'amélioration.

*
*
*

RSM Belgium offre une assistance multidisciplinaire, objective et indépendante de haute qualité en matière économique et financière. Notre culture est basée sur l'homme, l'éthique et la compétence. Nous prenons en compte le développement durable dans tout ce que nous faisons. Afin de répondre adéquatement à vos besoins, RSM Belgium compte environ 150 personnes, réparties dans cinq implantations dans les trois régions du pays.

Notre département InterFinance et Gouvernance s'appuie sur des associés et collaborateurs disposant d'une connaissance et d'une expérience spécifique en matière de gouvernance d'entreprises.

Nous vous aidons à analyser la structure de votre entreprise et à prendre les meilleures décisions en matière d'organisation et de gouvernance, avec le plus haut degré de sécurité et de confiance.

Besoin de conseil ou de réponse à vos interrogations ? Contactez Jean-François CATS ou Déborah FISCHER, Chaussée de Waterloo 1151 – 1180 Bruxelles. ☎ : 02-379-34-70.

Rejoignez notre groupe sur la gouvernance sur LinkedIn : [RSM Belgium Corporate Governance group](#).

RSM Belgium souhaite, par ce document, fournir des informations générales, sans que les informations contenues dans ce document ne soient considérées comme un avis.

© All right reserved

Août 2012